

# SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 13 NOVEMBRE 2018

## CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,  
Les membres du District de l'Isère,  
Le personnel administratif et technique,  
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

à M. CHASSIGNEU Guy (Président de la Commission des Terrains et Installations sportives) suite au décès de sa maman.

au club de VOREPPE et à la famille du jeune Rayan ELEZAAR (fils d'un dirigeant du club et cousin d'un joueur) suite à son décès.

## Assemblée Générale d'Hiver

L'Assemblée Générale d'hiver aura lieu le samedi 24 novembre au TSF à Voiron.

Vous trouverez sur notre site les documents nécessaires à la préparation de cette Assemblée :

- [PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE](#)
- [POUVOIR](#)

<https://isere.fff.fr/simple/assemblee-generale-dhiver/>

## COMMUNIQUE AUX CLUBS

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.

## CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère

## Appel à candidatures membres de Commissions

Vous êtes animés de la même passion sportive et du principe d'entraide à notre discipline, rejoignez-nous, devenez membre d'une des différentes commissions du District de l'Isère de Football. Disponibilité (surtout le mardi après-midi)

Faites acte de candidature par courrier ou mail ([district@isere.fff.fr](mailto:district@isere.fff.fr)) en précisant votre identité, vos coordonnées et votre parcours sportif (résumé).

Les commissions qui recrutent :

**La Commission Futsal de l'ISERE** recherche une personne bénévole (homme/femme)

**La Commission des Terrains et Equipements de l'ISERE**, recherche une personne bénévole (homme/femme). Profil : organisé(e), méthodique, rigoureux (se), maîtrisant l'outil informatique et la réalisation de documents avec photos. Amener à se déplacer sur les installations.

## BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

**Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.**

### TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif  - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants)  - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre  Frais pédagogiques 90 €  IR2F en charge de la gestion administrative  Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
<b>NOUVEAUTE</b>	DISPOSITIF INCHANGÉ	<b>NOUVEAUTE</b>	<b>NOUVEAUTE</b>
2 bons de 25 € pour chaque module de 16h	1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	2 bons
<b>ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)</b>			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

**Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.  
Date butoir dernier jour de la formation.**

## TRESORERIE

### RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

**Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.**

### LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DEPUIS LE 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

[Date d'émission du relevé le 04/06/2018](#)

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU  
582472 AC MISTRAL  
552916 LA MAISON DES HABITANTS  
553080 TURCS DE MOIRANS  
563927 AS MAHORAISE  
581943 AS TURQUOISE  
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS  
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN  
681566 PLANET PHONE 38  
611693 ENERGIE SPORT  
590492 ETOILE FUTSAL FONTAINE

### LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 OCTOBRE 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

#### 17-3 – Procédures et Sanctions :

**a)** En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs.

Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

**b)** Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

[Date d'émission du relevé le 01/10/2018](#)

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 13/11/2018.

863936 BRAGA SC (sous réserve d'encaissement)

**FORFAIT GENERAL U19**

**Du 9 novembre 2018**

**Amende 90 €**

BEAUVOIR U19D2

NIVOLET FEMA11D1  
 SASSENAGE FEMA11D2  
 G. FURE ISERE U15D3 E  
 METROPOLITAINS SA8ENTD2

**FORFAIT GENERAL FOOT A8**

**Du 7 novembre 2018**

**Amende 44 €**

RIVES SP U18F

**FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U17**

**Du 10 Novembre 2018**

**Amende 93 €**

ARTAS CHARANTONNAY CIU17

**FORFAIT GENERAL U13**

**Du 12 novembre 2018**

**Amende 68 €**

VELANNE 2 U13D4 I

**NON SAISIE DE RESULTATS**

**FOOTCLUBS**

**Du 5-11 Novembre 2018**

**Amende 11 €**

ISLE D'ABEAU FA8D2  
 BOURG D'OISANS U13D4 D  
 VILLENEUVE U15A8  
 PAYS VOIRONNAIS FUT FUTD2  
 VEZERONCE HUERT FA8D1

**FORFAIT JOURNEE**

**Du 29 Octobre 2018**

**Amende 32 €**

CEA ENTA11

**FMI NON TRANSMISE**

**Du 10 Novembre 2018**

**Amende 75 €**

ECHIROLLES U15D3

**FORFAIT JOURNEE**

**Du 5-11 Novembre 2018**

**Amende 32 €**

ST HILAIRE COTE D6

**RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES**

Autres E-mails	
DISTRICT	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
PRESIDENT	<a href="mailto:president@isere.fff.fr">president@isere.fff.fr</a>
VICE PRESIDENT DELEGUE	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
TRESORIER	<a href="mailto:tresorier@isere.fff.fr">tresorier@isere.fff.fr</a>
COMPTABILITE	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
SECRETAIRE GENERAL	<a href="mailto:secretaire-general@isere.fff.fr">secretaire-general@isere.fff.fr</a>
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	<a href="mailto:elisabeth.belot@isere.fff.fr">elisabeth.belot@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	<a href="mailto:thomas.bartolini@isere.fff.fr">thomas.bartolini@isere.fff.fr</a>
EDUCATEUR SPORTIF	<a href="mailto:david.cazanove@isere.fff.fr">david.cazanove@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	<a href="mailto:jeremy.hugonnard@isere.fff.fr">jeremy.hugonnard@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	<a href="mailto:nicolas.brotons@isere.fff.fr">nicolas.brotons@isere.fff.fr</a>

E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>

FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

**Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

## CORRESPONDANCES

### **TRANSMISES AUX COMMISSIONS :**

**DISCIPLINE :** CHABANE A. – NAVARRO T. – VALONDRAS – VOREPPE – LAPART M. – LAURAFoot – LEVYN D. – VOREPPE – ST SIMEON DE BRESSIEUX – CARRERE S. – COTE ST ANDRE – BOUJA N. – ELBOUR S. – ZIEGLER B. – RO-CLAIX – BECHET P. – FERNANDES C. – AREGUIAN P. – NOYAREY – AMARI A. – BALMES NORD ISERE – LOUET M. – COTTIER R. – MILED F. – COTE ST ANDRE – BEDAR N. – DIAS M.

**APPEL :** PAPE MOR NDAO – AS DOMARIN.

**REGLEMENTS :** ARTAS – ASCOL – 2 ROCHERS – CREYS MORESTEL – VEZERONCE HUERT – MERLIN D. – NORD DAUPHINE – ASCOL F38 – BUOSI B. – SUD ISERE – VEZERONCE HUERT - ZIEGLER B. – AREGUIAN P. – ES PIERRE CHATEL – LOUET M. – AS PONTCHARRA – O. NORD DAUPHINE – AREGUIAN P. – VEZERONCE HUERT.